



VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 25 janvier 2016, en salle des séances.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015
- 3 - Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises
- 4 - Services partagés avec la Communauté de Communes de Bischwiller : avenant n° 4 à la convention

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5 - Budget primitif 2016 de la Ville de Bischwiller et fixation des taux d'imposition 2016
- 6 - Budget primitif 2016 du Service de l'Eau
- 7 - Budget primitif 2016 du lotissement "Le Domaine de la Clé des Champs"
- 8 - Appel à l'emprunt
- 9 - Divers travaux prévus au budget primitif : demandes de subventions
- 10 - Association Saint Léon : octroi d'une subvention exceptionnelle

RESSOURCES HUMAINES

- 11 - Revalorisation des titres de restaurant

Membres en fonction :	33
Membres présents :	28
Membres absents non-excusés :	1
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	4

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire
M. GRESS Raymond, Adjoint au maire
Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Adjointe au maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire
Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au maire
M. BECKER Gérard, Adjoint au maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire
M. FRITSCH Gustave, Conseiller municipal
M. MERTZ Patrick, Conseiller municipal
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal
Mme DE SANTO Marie, Conseillère municipale
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal
Mme GRZESIAK Sandrine, Conseillère municipale
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal
Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale
Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal

Bischwiller réussit :

M. ECKERT René, Conseiller municipal
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale
M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Unis pour Bischwiller :

M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

M. KAHHALI Yves, Adjoint au maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. GRESS Raymond, Adjoint au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme KIEFER-VOGT Sylvie, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).
Mme RIFF Elodie, Conseillère municipale (Bischwiller réussit), pouvoir à Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère

municipale (Bischwiller réussit).

Le 25 janvier 2016 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'assistance, et notamment M. Charles NEUHART, correspondant local du journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace, puis il fait l'appel.

Il invite les élus à compléter la feuille qui est mise en circulation durant la séance, pour indiquer leur choix concernant le mode de transmission des prochaines convocations au conseil municipal (envoi dématérialisé ou papier).

Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », informe qu'il n'est pas parvenu à accéder au Cloud de la mairie pour télécharger la convocation à la présente séance.

Monsieur Patrick MERTZ, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller, souhaiterait avoir les procès-verbaux par voie dématérialisée et les convocations aux séances en version papier.

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Monsieur Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 a été transmis à tous les conseillers.

Observations formulées : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 – Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Marchés à procédures adaptées passés du 4.11 au 2.12.2015

Objet du marché	Intitulé des lots	Date de marché	Titulaire du marché	Montant du marché
Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux et de fournitures scolaires pour les écoles de la Ville de Bischwiller (2016-2019)	Lot n° 1: fournitures de bureau	28/12/2015	SM BUREAU SAS Route de Nancy – Chemin des Tuileries BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montant annuel de 4 000,00 € HT minimum – 8 500,00 € HT maximum
	Lot n° 2: consommables informatiques	28/12/2015	ACIPA BP 30 – ZA la Borie 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE	montant annuel de 5 000,00 € HT minimum – 12 000,00 € HT maximum
	Lot n° 3: papier blanc et couleur pour photocopieurs	28/12/2015	SM BUREAU SAS Route de Nancy – Chemin des Tuileries BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montant annuel de 3 500,00 € HT minimum – 6 500,00 € HT maximum
	Lot n° 4: papeterie scolaire	28/12/2015	SM BUREAU SAS Route de Nancy – Chemin des Tuileries BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montant annuel de 6 000,00 € HT minimum – 14 000,00 € HT maximum
	Lot n° 5 : fournitures de coloriage et activités manuelles	28/12/2015	SM BUREAU SAS Route de Nancy – Chemin des Tuileries BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montant annuel de 1 500,00 € HT minimum – 5 500,00 € HT maximum
	Lot n° 6 : fournitures pour activités éducatives	28/12/2015	SEJER S.A. 30, place d'Italie 75702 PARIS CEDEX 13	montant annuel de 500,00 € HT minimum – 3 000,00 € HT maximum
Maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux d'enseignement en extension de l'école menuisiers à BISCHWILLER	Lot unique	11.01.2016	BERGEOLLE-VIEILLARD ARCHITECTES 5 boulevard Poincaré 67000 STRASBOURG	27 588.00 € TTC

Cimetière :

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, 18 nouvelles concessions ont été délivrées au sein du cimetière communal dans le cadre de la délégation de compétence, dont 10 pour inhumation d'urnes cinéraires (tombes à urnes), 2 pour inhumation en pleine terre dans le carré musulman, et 6 pour inhumation en pleine terre dans les autres secteurs.

La liste des concessions délivrées est la suivante :

Date de délivrance	N° de quittance	Numéro de concession	Numéro de parcelle	Durée de la concession	Prix de la concession
06/01/2015	1534	5673	CD 27.8	30	240,00€
23/02/2015	1541	5680	CG CM 41	30	240,00€
03/03/2015	1543	5682	B.44.17	30	480,00€
19/03/2015	1546	5685	B.44.19	30	120,00€
15/04/2015	1549	5688	CG.CM.42	30	240,00€
20/04/2015	1551	5690	TU.5.16	30	165,00€
07/07/2015	1566	5705	TU.5.17	30	165,00€
29/06/2015	1568	5707	TU.5.18	30	165,00€
06/07/2015	1569	5708	TU.5.19	30	165,00€
05/08/2015	1572	5712	B.18.9	30	240,00€
10/08/2015	1577	5717	TU.5.20	15	83,00€
21/08/2015	1578	5718	TU.6.1	15	83,00€
08/09/2015	1582	5722	TU.6.2	30	165,00€
24/09/2015	1583	5723	B.10.15	30	240,00€
12/10/2015	1586	5726	TU.6.3	30	165,00€
02/11/2015	1590	5730	TU.6.4	15	83,00€
23/11/2015	1592	5732	B.44.20	15	120,00€
23/11/2015	1596	5736	TU.6.5	15	83,00€

Don :

25/11/2015, don aux musées de Madame Dr. Mechthild BAUER, Stuttgart :

- *KPA Bischweiler 1899* [Sac de farine], 1899, toile de coton, encre et corde. 64 x 91,5 cm
Bon état général de conservation (petite reprise et tâches).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°4 – Services partagés avec la Communauté de Communes de Bischwiller : avenant n° 4 à la convention

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le fonctionnement en services partagés entre la Ville de Bischwiller et la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a été acté dans la convention du 21 décembre 2006 (délibération du conseil municipal du 18 décembre 2006).

Les heures de travail effectuées par les agents communaux de Bischwiller dans le cadre des moyens généraux pour le compte de la communauté de communes sont refacturées à la communauté de communes. Or il arrive également que des agents intercommunaux interviennent pour le compte de la Ville de Bischwiller. Les conditions de remboursement par la Ville ne sont pas explicitement citées dans la convention.

Afin de respecter le principe de non contraction des dépenses et des recettes et de suivre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace, la Ville de Bischwiller et la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs ne pratiquent plus la contraction des comptes.

Aussi, il y a lieu de passer un avenant n° 4 à la convention pour valider le mécanisme de remboursement des frais de personnel en services partagés de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs par la Ville de Bischwiller.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de services partagés entre la Ville de Bischwiller et la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs du 21 décembre 2006,
- CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°5 – Budget primitif 2016 de la Ville de Bischwiller et fixation des taux d'imposition 2016

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le vote du budget est un acte majeur pour les élus de la collectivité. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il a été élaboré avec prudence dans les recettes, contraint par les engagements en cours et

raisonnable pour faire face aux besoins d'investissement.

Les principales données sont :

- Pas d'augmentation des impôts
- Pas d'appel à l'emprunt
- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées avec moins de 2 % d'augmentation
- Un investissement qui reste élevé, à plus de 3,9 M€
- Des soutiens nouveaux ou renforcés pour nos concitoyens (aide aux permis et aux ravalements de façades).

Ce budget intègre, comme les années précédentes, la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.

Résultats 2015

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dépenses de Fonctionnement	9 023 985,97 €	9 350 818,97 €	9 552 881,50 €
Recettes de Fonctionnement	14 508 275,31 €	14 423 293,41 €	13 517 057,24 €
Excédent de fonctionnement	5 484 289,34 €	5 072 474,44 €	3 964 175,74 €
Dépenses d'Investissement	5 283 833,53 €	8 094 976,33 €	7 093 267,93 €
Recettes d'Investissement	2 823 364,27 €	5 150 742,33 €	5 954 726,66 €
Besoin de Financement	2 460 469,26 €	2 944 234,00 €	1 138 541,27 €

Pour les résultats 2015, il est proposé :

- de reprendre en dépenses d'investissement 2016 le besoin de financement 2015 de 1 138 541,27 €,
- considérant les reports de dépenses d'investissement de 1 911 972,73 €, engagées en 2015 mais payées sur l'exercice 2016, et les reports de recettes d'investissement de 300 576,73 €, de prélever sur l'excédent de la section de fonctionnement un montant de 2 749 937,27 € affecté au compte 1068, afin de couvrir le besoin et le niveau cumulé des reports,
- de reprendre le reliquat de l'excédent de 1 214 238,47 € à la section de fonctionnement.

En procédant de la sorte, la Ville donne suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Avec l'intégration de ces résultats, le budget primitif 2016 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

Section d'Investissement		Variation BP+REPORTS / CREDITS 2015
* Dépenses	6 150 000,00 €	-37,41%
* Recettes	6 150 000,00 €	
Section de Fonctionnement		Variation BP+REPORTS / CREDITS 2015
* Dépenses	12 185 000,00 €	-9,07%
* Recettes	12 185 000,00 €	

Le total du budget primitif et des reports s'élève à 18 335 000 € contre 23 226 000 € de crédits en 2015 soit une diminution de -21,06 %.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 12 185 000 € contre 13 400 000 € aux crédits 2015, soit une baisse de 9,07 %. A l'intérieur de la section, les différents chapitres n'évoluent pas de la même façon.

I.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes hors excédent de fonctionnement reporté s'élèvent dans le budget proposé à 10 970 761,53 € contre 10 697 525,56 € aux crédits 2015, soit une diminution de -6,21%.

La prudence sur les dotations et compensations a été de mise comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

Financement FONCTIONNEMENT	12 185 000,00 €	en %	
Produits des services et du domaine, participations, divers	1 476 761,53 €	12,12%	
Trois taxes ménages + CFE	2 990 000,00 €	24,54%	31,14%
CVAE + IFER + TASCOM	426 000,00 €	3,50%	
Autres impôts et taxes	379 000,00 €	3,11%	
Dotations Globales de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Urbaine	4 050 000,00 €	33,24%	46,78%
Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	654 000,00 €	5,37%	
Compensations réforme de TP (FNGIR + DCRTP)	995 000,00 €	8,17%	
Excédent reporté	1 214 238,47 €	9,97%	

- Les recettes fiscales (chap 73)

Le montant de ce chapitre est de 4 447 000 € contre 4 483 000 € aux crédits 2015 (- 0,8 %).

Comme annoncé dans le débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2016.

Vu la revalorisation des bases fixée par la loi de finances à 1 % et vu une baisse probable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, le montant des recettes fiscales est estimé à 3 416 000 € (2 990 000 € + 426 000 €) contre 3 360 203 € aux crédits 2015.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est estimé à un montant prévisionnel de 652 000 € contre 652 792 € aux crédits 2015.

Dans les autres impôts et taxes, on trouve la taxe sur les droits de mutations (140 k€), la taxe sur l'électricité pour 170 k€, la taxe sur la publicité (14 k€) et les droits de place pour les marchés et les braderies (55 k€).

- Les dotations, subventions et participations (chap 74)

Les dotations, subventions et participations sont inscrites à hauteur de 5 047 000 €, contre 5 546 300 € aux crédits 2015, soit en diminution de 9 %.

	CREDITS 2015	BP 2016	Variation
D. G. F.	3 178 371,00 €	2 850 000,00 €	-10,33%
D.S.U.	1 263 388,00 €	1 200 000,00 €	-5,02%
Dotation de péréquation	244 136,00 €	200 000,00 €	-18,08%
Compensation réforme TP	343 244,00 €	343 000,00 €	-0,07%
Alloc compensatrices T.P.	49 958,00 €	40 000,00 €	-19,93%
Alloc compensatrices F.B.	12 470,00 €	10 000,00 €	-19,81%
Alloc compensatrices T.H.	151 649,00 €	140 000,00 €	-7,68%
Autres dotations, allocations	303 084,00 €	264 000,00 €	-12,90%
TOTAL	5 546 300,00 €	5 047 000,00 €	-9,00%

- **Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante (chap 70 et 75)**

Avec une prévision de 1 275 000 € (1 000 000 € au chapitre 70 et de 275 000 € au chapitre 75), ils regroupent les différentes recettes en provenance du patrimoine communal (concessions du cimetière, occupation du domaine public, fermage, chasse, revenus d'immeubles), ainsi que la participation de la communauté de communes aux moyens généraux et aux frais de structure.

- **L'excédent de fonctionnement**

Comme évoqué en introduction, la reprise de l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016 s'élève à 1 214 238,47 €.

I.2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 1 779 150 € sont en légère diminution (-0,62 %) par rapport aux crédits 2015 (1 790 174 €).
- les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 2,09 %, elles apparaissent à 5 597 000 € contre 5 482 276 € aux crédits 2015, dues au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) principalement.
- Le chapitre 65 : *charges de gestion courante* augmente de 98 k€, soit +5,97 %. Cette progression est principalement due à l'inscription de la subvention en 2016 pour la fête des fifres (74 000 €), de subventions revalorisées pour l'A.G.M.AC. et la Musique Municipale déjà décidées par le conseil municipal.
- Le chapitre 66 : *charges financières* est en diminution de 6,66 % par rapport aux crédits 2015, malgré l'emprunt de 1,1 M€ contracté en 2015.
- Le chapitre des atténuations de produits est maintenu au même niveau à 330 000 €. Le reversement habituel à la Communauté de Communes de l'allocation de compensation de taxe professionnelle du chapitre 73 « *Reversements* » est constant par rapport au montant de l'année précédente (310 000 €). Il convient de prévoir également des crédits en cas de prélèvement sur la fiscalité (20 000 €)
- Le chapitre 022 : *dépenses imprévues* est la variable d'ajustement (88 285 €)
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est proposé à 1 965 000 €, c'est l'autofinancement prévisionnel dégagé.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 6 150 000 € (Budget Primitif + Reports) contre 9 826 000 € aux crédits 2015 et sont composées de 4 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie comprend les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif, reports compris, (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 3,925 M€ contre 5,924 M€ en crédits 2015, soit une diminution de 33 %. Il est précisé que les reports correspondent à des actions engagées à ce jour.

Le chapitre 20 s'élève à 112 848 € et correspond notamment à :

- l'acquisition de logiciels informatiques pour 30 600 €,
- des frais d'études pour 50 000 € sur le secteur Baumgarten et 20 000 € sur le bâtiment 1 Rue des Charrons

Le chapitre 21 avec 807 628,83 € comprend notamment :

- 380 000 € pour diverses acquisitions immobilières (terrains ou bâtiments selon les opportunités qui pourraient se présenter au courant de l'année)
- l'acquisition de matériel informatique pour 101 000 € (principalement des matériels dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection),
- les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériel divers pour le fonctionnement des services pour 326 628,83 €.

Le chapitre 23 (3 004 948,85 €) regroupe les travaux et comprend notamment :

- d'importants travaux d'amélioration dans les écoles primaires et maternelles (Ecole Foch : remplacement de la toiture et isolation des combles pour 75 k€, école Menuisiers : extension de la bibliothèque centre documentaire (BCD) et classe pour 120 k€ et construction du gymnase pour une 1^{ère} inscription de 215 k€ ; école Erlenberg : 18 200 € et école Fileurs 33 500 €)
- les travaux sur des bâtiments communaux dont 1.2 M€ de reports de crédits pour la restructuration de la mairie, 40 k€ pour les archives de la mairie, 63 k€ pour la rénovation du bloc administratif et l'accessibilité des ateliers municipaux, 85 k€ de travaux divers à la Maison de l'Enfant,
- 388 585 € pour les travaux d'éclairage
- 60 k€ pour la signalisation et la mise en conformité de feux tricolores
- 441 100 € pour les aménagements d'espaces verts (dont les reports de crédits concernant la rénovation de la trame verte 2^{ème} tranche)

La 2^{ème} catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital pour 750 000 € contre 700 000 € aux crédits 2015. Les 15 000 € supplémentaires figurant au chapitre 16 correspondent à des dépôts et cautionnements reçus et une rente viagère.

La 3^{ème} catégorie concerne les aides versées et s'élève à 103 397,05 € au budget primitif et 40 397,05 € en reports au chapitre 204 « subventions d'équipements versés » affectés pour :

- 50 000 € aux ravalements de façades aux particuliers et des artisans et commerçants et pour une opération patrimoniale exceptionnelle,
- 50 000 € pour l'aide exceptionnelle à l'équipement aux associations,
- et 43 397,05 € pour les travaux au niveau de la gare de Bischwiller pour l'abri à vélos et la construction d'un bâtiment annexe.

La 4^{ème} catégorie regroupe les écritures d'exercice à exercice et la réserve financière pour dépenses imprévues :

- 1 138 541,27 € pour couvrir le déficit de l'exercice 2015 reporté sur 2016,
- 157 636 € sur le chapitre 020 en dépenses non affectées mais pouvant abonder l'une ou l'autre opération en cas de besoin.

II.2. Les recettes d'investissement

Il y a 3 grandes catégories de recettes d'investissement :

- L'autofinancement

L'autofinancement brut par le biais du prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 1 965 000 € dont 750 000 € sont affectés au remboursement du capital et 1 215 000 € constituent l'autofinancement net.

L'amortissement des équipements et de certaines charges financières telles que les subventions d'équipement représente 480 000 €, soit un montant supérieur à 2015 (440 000 €).

Une somme de 2 445 000 €, contre 3 845 000 € aux crédits 2015, est prélevée sur les recettes de fonctionnement, au profit du financement de la section d'investissement (autofinancement dégagé et dotations aux amortissements). Ce montant permet de couvrir 40 % des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif + reports.

- Les cessions d'immobilisations

Le budget primitif 2016 ne contient pas de prévisions de cessions d'immobilisations.

- **l'emprunt**

En tenant compte de l'autofinancement prévisionnel, le montant inscrit en emprunt est de 0 €. La Ville a eu recours à l'emprunt en 2015 pour 1.1 M€

- **les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 3 309 423,27 € contre 4 208 000 € aux crédits 2015 €. Ils se répartissent en 500 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 59 486 € pour la taxe d'aménagement ; 2 749 937,27 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour combler le besoin de financement de 1 138 541,27 € en dépenses d'investissement et les reports des travaux en dépenses pour 1 911 972,73 € minorés des écritures des reports de recettes de 300 576,73 €.

Au chapitre 13 sont prévus 75 000 € en 2016 contre 456 723,65€ aux crédits 2015 au titre des subventions d'équipement de l'Etat, de la Région et du Département au titre des nouvelles opérations. Il y a des reports de subventions attendues pour 300 576,76 €.

Le tableau suivant montre les grandes masses de financement de la section d'investissement :

	Budget Primitif + Reports		
Financement INVESTISSEMENT	6 150 000,00 €	en %	
Autofinancement Net (Virement à la section d'investissement – remboursement du capital)	1 215 000,00 €	19,76%	39,76%
Amortissement, Provisions, Transferts	480 000,00 €	7,80%	
Prélèvement pour remboursement de capital	750 000,00 €	12,20%	
Cessions d'immobilisations prévisionnelles	0,00 €	0,00%	
Appel à l'emprunt	0,00 €	0,00%	
Subventions	375 576,73 €	6,11%	
Autres Financements	3 329 423,27 €	54,14%	

Le conseil municipal est appelé à adopter le budget principal de la Ville de Bischwiller sur la base des éléments explicités ci-avant et de voter le maintien des taux de fiscalité de 2015.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le budget primitif 2016 et les reports de crédits – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2016	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	4 238 027,27 €	1 911 972,73 €	6 150 000,00 €
Recettes	5 849 423,27 €	300 576,73 €	6 150 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2016	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	12 185 000,00 €	0,00 €	12 185 000,00 €
Recettes	12 185 000,00 €	0,00 €	12 185 000,00 €

- VOTER les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par chapitre,
- VOTER le maintien des taux de fiscalité de 2015 comme suit :

	Taux votés 2015	Taux votés 2016
Taxe d'Habitation	15,26%	15,26%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	8,72%	8,72%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	30,22%	30,22%
Cotisation Foncière des Entreprises	13,63%	13,63%

- APPROUVER les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe correspondante du budget,
- APPROUVER l'état des effectifs du personnel.

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », demande en quoi consistent les mises aux normes des feux tricolores et pourquoi est envisagée la construction d'un bâtiment annexe à la gare.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une armoire à commande située à l'angle des rue du Maréchal Foch, Georges Clemenceau, du Rhin et d'une autre armoire située sur la rue de Haguenau, au niveau de la MAC R. Lieb. Concernant la gare, il s'agit du garage qui sera transformé en abri à vélos.

Madame UNTEREINER aurait souhaité l'installation d'un ascenseur à la gare pour aider les personnes à mobilité réduite à accéder aux quais.

La gare est un espace privé appartenant à la SNCF, la Ville n'a pas de compétence pour y intervenir, explique Monsieur le Maire qui évoque le problème du vandalisme fréquent à la gare. Celle-ci nécessiterait une surveillance permanente, ce qui est impossible. Il cite par ailleurs le cas des véhicules de service garés au Lion d'Or qui ont été vandalisés récemment. Pour pouvoir intervenir, les forces de l'ordre doivent prendre les délinquants en flagrant délit et lorsque c'est le cas, Monsieur le Maire regrette que la justice ne sanctionne pas de manière dissuasive.

Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », relève l'existence de trois caméras dans le secteur de la gare. Pourquoi ne peut-on pas les déplacer afin qu'elles soient plus efficaces ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de mettre des caméras dans les souterrains. De plus, les images ne prouvent pas les faits délictueux.

Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », propose d'installer des caméras sur les quais de la gare.

Ce n'est pas possible, car les quais appartiennent au domaine privé, répond Monsieur le Maire. Il faut les installer sur le domaine public et les orienter.

En quoi consistent les travaux d'éclairage pour 400 000 € ? interroge Monsieur ECKERT.

Il s'agit de divers travaux de remplacement de candélabres, de mise en conformité dans différentes rues, ainsi que sur la trame verte. Sont également budgétés sur cette ligne le génie civil de la vidéoprotection et l'extension du réseau de fibre optique.

Monsieur Francis BRAYE relève que la subvention accordée au SDIS est passée de 127 000 € l'an dernier à 207 000 € cette année. Quelle en est la raison ? Par ailleurs, il demande si la Société Protectrice des Animaux (SPA) a transmis un bilan d'activités et espère que la Musique Municipale de Bischwiller, que la Ville subventionne plus que

l'an dernier, soit un peu plus présente lors des manifestations qu'organise la Ville.

Pour le SDIS, Monsieur le Maire explique que le plan d'intervention opérationnel est en cours de modification avec l'objectif d'économiser 400 000 € sur le système des astreintes. La Ville n'a aucun intérêt à refuser, sinon la contribution des communes serait augmentée. Il y aura moins d'astreintes et moins de pompiers, ce qui engendrera inévitablement des retards qui aggraveront la situation des victimes.

Concernant la SPA, il n'a pas vu de bilan mais confirme l'aide apportée par l'association pour récupérer des chats errants près du centre hospitalier. D'autres SPA ont effectivement moins de subvention mais il est évident que celle de Haguenau rend de nombreux services.

Enfin, concernant la Musique Municipale, Monsieur le Maire souhaite également une plus forte implication lors des manifestations. Il fait remarquer que l'orchestre est vieillissant mais le nouveau chef d'orchestre, José DE ALMEIDA, amène des jeunes talents de l'école de musique de Haguenau, où il est professeur.

Monsieur Jean-Pierre DATIN, adjoint, précise que la Musique Municipale a déjà donné son accord pour jouer lors de la Fête de la Musique et à la Saint Nicolas.

Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », demande quelles sont les prévisions pour le secteur du Baumgarten.

Une étude urbaine va être commandée pour proposer un projet en trois tranches, répond Monsieur le Maire, avec des maisons individuelles, des petits collectifs, du logement groupé. L'idée est d'avoir des entrées et des sorties séparées dans les différentes tranches avec des liaisons douces entre les tranches, bien dégagées pour éviter d'encombrer le quartier du Hasensprung. Par ailleurs, Batigere a présenté un projet sur l'ancien terrain MATHIS rue de Rohrwiller avec deux bâtiments R + 1 + combles et des maisons en bandes R + combles.

C'est donc à peu près la même idée du groupe majoritaire de la précédente mandature, précise Monsieur BARTHOLOME. Attention toutefois au SCOTAN, ajoute Monsieur ECKERT.

Le SCOTAN s'impose, répond Monsieur le Maire. Il prévoit un minimum de 45 logements à l'hectare, il faudra se limiter à ce chiffre. Monsieur le Maire souhaite absolument éviter une densification comme c'est le cas dans le quartier de la gare et il souhaite privilégier les espaces verts pour avoir une impression d'espace. Les contraintes sont le coût et le poids du foncier.

*Intervention de Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit »,
« Vous avez présenté, ce soir, un budget primitif 2016 avec beaucoup d'infos et de détails.*

Comme vous l'avez annoncé lors du DOB, ce soir, c'est un budget « prudent », très prudent, sans surprise... Mais au vu de la situation économique déprimante de notre pays et de l'annonce probable de la réduction de la DGF, nous avons la satisfaction de noter qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, enfin que les taux d'imposition n'augmenteront pas...

Dans le détail de vos dépenses d'investissement, là aussi il n'y a pas de quoi « battre le fer » avec vous, puisque le chapitre 23 consacre une grande partie du budget aux travaux d'amélioration des écoles et des bâtiments communaux ainsi que la valorisation de la trame et des espaces verts, ce qui n'est pas critiquable, néanmoins nous relevons des frais d'études de 50 000 € pour le secteur Baumgarten alors que l'on trouve à la page 37 du fascicule bleu des frais d'études pour l'aménagement terrain Niedermatt.

De même, page 40, chapitre 2313, nous trouvons une nouvelle rubrique Immeuble 7 rue des casernes pour 50 000 €.

Nous relevons aussi que vous inscrivez chapitre 20422 pour 50 000 € pour ravalement de façade, alors qu'en 2015 l'inscription était de 10 000 €.

Bref, nous voyons un budget « sans grande EN VIE » et comme je l'ai déjà dit, très prudent ! Mais peut-être aurons nous, à nouveau, une bonne surprise comme en 2015 lors de la décision modificative en novembre !

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe a décidé de voter le budget primitif 2016 ; par ce vote, nous montrons également que nous ne sommes pas dans la même logique que vous lorsque vous étiez dans l'opposition et pratiquiez la critique systématique des budgets. ».

Monsieur le Maire répond, concernant les frais d'étude pour l'aménagement du terrain Niedermatt, qu'il s'agit d'une erreur, ces frais concernent le Baumgarten. En page 40, les travaux d'accessibilité concernent la mise aux normes du CASF prévue par l'agenda d'accessibilité programmée et notamment l'aménagement d'un ascenseur. Concernant l'inscription de 50 000 € pour les ravalements de façades, il est important d'informer les propriétaires sur les conditions d'attribution de la subvention pour ravalement. Monsieur le Maire ouvre la porte aux idées du groupe « Bischwiller réussit ». Des contraintes ont été posées à l'administration et la Ville est soumise aux dotations de l'Etat (DGF et DSU).

Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », rappelle qu'il serait important d'aider les personnes âgées à se former à l'informatique.

La demande est forte, répond Monsieur le Maire, il serait intéressant de développer ce projet.

Point n°6 – Budget primitif 2016 du Service de l'Eau

Rapport présenté par M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal.

Le budget primitif de l'exercice 2016 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

- Section d'exploitation - dépenses et recettes : 90 000 €
- Section d'investissement - dépenses et recettes : 200 000 €

La réalisation budgétaire 2015 enregistre un déficit global de 52 700,90 € contre un excédent global de 773,38 € en 2014, 46 k€ en 2013, 147 k€ en 2012.

Comme pour le budget principal, les résultats de 2015 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2016.

Notre structure budgétaire :

⇒ les recettes d'exploitation

Elles proviennent exclusivement de la surtaxe communale pour 82 000 €, de l'écriture d'amortissement de subventions d'équipement pour 11 000 €.

⇒ les dépenses d'exploitation

Elles comprennent essentiellement :

- les charges à caractère général - chapitre 011 - (1 000 €) qui portent sur l'entretien du réseau
- les charges de personnel - chapitre 012 - (9 200 €) qui concernent les avantages en nature des anciens agents de l'usine municipale (frais de gaz et d'électricité)
- les charges financières (11 100 €)
- le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement (65 000 €)
- les dépenses imprévues (6 700 €).

⇒ les recettes d'investissement

Elles sont composées du remboursement de la TVA par le biais de la Lyonnaise des Eaux (21 214,02 €) et du prélèvement de la section d'exploitation prévu à hauteur de 65 000 €.

Une somme de 72 785,98 € est prélevée sur les recettes d'exploitation, au profit du financement de la section d'investissement, la variable d'ajustement étant constituée par les emprunts (41 000 €).

⇒ les dépenses d'investissement

En 2014, les travaux (217 428,17 €) ont concerné principalement la rue de Marienthal et la route de Strasbourg et des interventions rue du Noyer et rue des Fileurs.

Les travaux en 2015 (126 956,17 €) ont été réalisés par les remplacements de conduites d'eau potable dans la rue de la Garance - 1^{ère} tranche, pour renforcer la sécurité incendie et l'approvisionnement, la rue de Marienthal et des interventions Route de Strasbourg.

Les dépenses nouvelles d'investissement prévues en 2016 (30 000 €) concernent le prolongement de la rue de la Garance.

Le remboursement du capital se chiffrera à 27 000 € en 2016. Le dernier prêt a été souscrit auprès de la Banque Postale fin décembre 2014 pour un montant de 105 000 €.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 6 513,12 € et les écritures pour les amortissements de subventions d'équipement à 11 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le budget primitif 2016 "SERVICE de l'EAU", se décomposant comme suit,

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Budget primitif 2016	Reports	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Recettes	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
SECTION D'EXPLOITATION			
	Budget primitif 2016	Reports	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	93 000,00 €	0,00 €	93 000,00 €
Recettes	93 000,00 €	0,00 €	93 000,00 €

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre.
Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur le Maire indique que ce budget pose le plus de problèmes. Le réseau d'eau potable n'est pas en bon état. Si des travaux plus importants doivent être engagés, il sera nécessaire de contracter un emprunt ou d'augmenter la part communale dans le budget.

Point n°7 – Budget primitif 2016 du lotissement "Le Domaine de la Clé des Champs"

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire.

Le budget annexe du lotissement communal « Le Domaine de la Clé des Champs » est un budget dit de stock. De nombreuses écritures concernent des opérations internes pour gérer la valeur du stock des terrains à vendre. Tous les montants sont HT.

A ce jour, 11 actes de vente ont été signés, 4 terrains sont réservés et ont déjà fait l'objet d'un accord de cession du conseil municipal et 2 sont en attente dans le cadre de travaux d'élargissement de la voirie.

Avec les écritures d'ordre, la réalisation budgétaire 2015 constate un déficit global de 355 312,88 € contre 718 058,92 € en 2014, composé d'un déficit d'investissement de 408 283,88 € (1 201 292,41 € en 2014) et d'un excédent d'exploitation de 52 971 € (483 233,49 € en 2014).

Les dépenses réelles en 2015 ne se sont élevées qu'à 2 168,32 € et les recettes à 364 914,36 € (4 ventes).

Comme pour le budget principal, les résultats de 2015 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2016.

La valeur des terrains en stock est de 421 000 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Pour 2016, il y a lieu de prévoir en dépenses d'exploitation :

- 235 000 € pour finir les travaux de viabilité, à savoir l'élargissement de la voirie, le déplacement de coffrets, les espaces verts et la voirie définitive
- 52 971 € pour les dépenses imprévues
- 612 029 € de variation du stock de terrains vendus par opération d'ordre.
-
- Et en recettes d'exploitation :
- la recette prévisionnelle de vente des terrains aménagés (612 029 €), il est précisé que ce montant porte sur la vente de la totalité des sept terrains restants
- la constatation du stock achevé pour les travaux 2016 (235 000 €) par une opération d'ordre budgétaire
- la reprise de l'excédent d'exploitation 2015 en 2016 pour 52 971 €.

Ainsi, la section d'exploitation s'élève à 900 000 € en dépenses et en recettes contre 2 600 000 € en 2015. Les dépenses réelles ne s'élèvent qu'à 287 971 € et les recettes réelles sont estimées à 665 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend en dépenses :

- 408 283,88 € pour la reprise du déficit d'investissement de 2015 en 2016,
- la constatation du stock achevé pour les travaux 2016 (235 000 €) par une opération d'ordre budgétaire,
- et les dépenses imprévues pour 26 716,12 €.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- 612 029 € de variation du stock de terrains vendus par opération d'ordre
- un montant d'emprunt comme variable d'ajustement pour 57 971 €.

Ainsi, la section d'investissement s'élève à 670 000 € en dépenses et en recettes contre 2 660 000 € en 2015.

Le budget du lotissement « Le Domaine de la Clé des Champs » ne constate pas de report de crédit d'investissement de 2015 sur 2016.

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le Budget Primitif 2016 « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA CLE DES CHAMPS », se décomposant comme suit:

	<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses d'Investissement.....	:	670 000,00 €
Recettes d'Investissement.....	:	670 000,00 €
	<u>Section d'Exploitation</u>	
Dépenses d'Exploitation.....	:	900 000,00 €
Recettes d'Exploitation.....	:	900 000,00 €

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre.

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », constate que la Ville honore ses engagements, malgré le contexte difficile. Il rappelle que le cahier des charges initial prévoyait la possibilité d'avoir des toits plats à condition qu'ils soient végétalisés. Aujourd'hui, seules des paraboles fleurissent.

Monsieur le Maire relève que les ventes ont démarré dans ce lotissement dès lors que le plan d'aménagement a été modifié. Ce qui repoussait les candidats acquéreurs, c'était le fait de laisser la voiture à l'extérieur du lotissement. Le prix qui avait été fixé au départ, de 21 000 € l'are, était prohibitif. Il faudra cibler à l'avenir des prix à l'are entre 16 et 17 000 €, comme c'est le cas pour le lotissement situé à la sortie de Hoerd.

Monsieur Jean-Pierre DATIN, adjoint, avait demandé à l'ancienne municipalité de respecter la réglementation. Or, cela n'a pas été le cas.

Point n°8 – Appel à l'emprunt

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Dans sa séance du 14 avril 2013, le Conseil municipal a donné mandat au maire pour procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. L'objet de la présente délibération est d'en fixer les limites.

Les besoins en emprunts à effectuer au **budget principal** sur l'exercice 2016 seront estimés à 0 €. Depuis le début de la mandature, la Ville a emprunté 2,6 M€, soit les montants prévus au plan de financement de la transformation de l'hôtel de ville.

Entre 2008 et 2013, la Ville n'a fait appel qu'à un emprunt de 500 000 €.

En ce qui concerne le **Service de l'Eau**, l'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer sur l'exercice 2016 peut être fixée à 41 000 €.

En ce qui concerne le **Lotissement « Le Domaine de la Clé des Champs »**, situé Route de Marienthal, le besoin en emprunts à effectuer sur l'exercice pourrait se chiffrer à 51 971 €. Cet emprunt serait nécessairement sur une courte durée, dans l'attente de la réalisation des cessions de terrains.

Une consultation auprès de différents établissements bancaires sera faite avant tout engagement.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- FIXER le montant maximum des emprunts que le Maire est autorisé à souscrire pour 2016 à
 - 0 € pour le Budget Principal,
 - 41 000 € pour le Service de l'Eau
 - 51 971 € pour le Lotissement « Le Domaine de la Clé des Champs ».
- AUTORISER le Maire à signer le ou les contrats de prêts aux conditions les plus avantageuses ressortant de la consultation auprès des différents établissements bancaires à la date de la négociation.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 – Divers travaux prévus au budget primitif : demandes de subventions

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire.

Il est proposé au conseil municipal de valider une liste d'opérations qui seront inscrites au budget primitif 2016 et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin ou de l'Agence de l'Eau, il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif TTC
Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Ateliers Municipaux : travaux d'accessibilité suivant AD'AP	8 000,00€
Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Presbytère catholique : travaux d'accessibilité suivant AD'AP	13 000,00€
Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Logement 20 rue Clémenceau : travaux d'accessibilité suivant AD'AP	27 000,00€
Rénovation bâtiments scolaires (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Ecole maternelle Hasensprung : remise en peinture	17 500,00€
Rénovation bâtiments scolaires (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. – Conseil Départemental Contrat de Territoire)	Ecole Primaire FOCH : isolation combles - remplacement toiture	75 000,00€
Rénovation bâtiments scolaires (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Ecole primaire Fileurs : isolation - peinture - électrification portail	33 500,00€
Extension bâtiments scolaires (Etat-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.)	Ecole primaire Menuisiers : extension BCD + 1 classe	390 000,00€
Plan de rénovation des Equipements d'Accueil de Jeunes Enfants (CAF du Bas-Rhin)	Crèche familiale : porte-étanchéité-jeux ext.-préau-travaux PMR	85 000,00€
Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)	Matériel de vidéo protection	82 000,00€
	Mise en place de vidéo protection Génie Civil	113 000,00€
Agence de l'Eau - Démarche Zéro Pesticide	Acquisition d'un désherbeur thermique à vapeur	31 000,00€

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation des travaux et l'acquisition susvisés,
- SOLLICITER les participations financières de la part de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau, aux taux les plus favorables,
- CHARGER le Maire de la consultation des entreprises, conformément au code des marchés publics,
- AUTORISER le Maire à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants,
- AUTORISER le Maire à solliciter les demandes d'urbanisme correspondantes et le charger de toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Point n°10 – Association Saint Léon : octroi d'une subvention exceptionnelle

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Conseiller municipal.

L'association Saint Léon projette de réaliser d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du foyer Saint Léon situé 15 rue Henri Pierson à Bischwiller.

Ces travaux consistent à remplacer le système d'alarme incendie, isoler le sous-sol de la scène et la cage d'escalier, poser des extincteurs supplémentaires, remplacer les rideaux de scène, la chaudière, consolider les murs et poteaux de la clôture et en divers travaux de conformité électrique et de rafraîchissement (peinture, parquet, toiture). Le coût prévisionnel est estimé à 67 000 € et sera étalé sur trois exercices.

L'association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle de 50 % du montant des travaux.

Les nouveaux modes de subventionnement aux associations, validés par le conseil municipal du 20 avril 2015, permettent d'inscrire la présente demande dans le cadre du soutien de la Ville aux opérations exceptionnelles.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de 12 000 € par an maximum, selon justificatifs et représentant au maximum 50 % des dépenses. Elle pourra être renouvelée durant trois exercices (2016, 2017 et 2018) et ne pourra pas dépasser 36 000 € au total.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux et au maximum deux fois par an, des appels à subvention peuvent être déposés par l'association jusqu'à un plafond annuel de 12 000 € maximum.

Une convention particulière sera passée avec l'association Saint Léon pour préciser les modalités de cette aide.

Le Conseil Municipal est appelé à :

En l'absence de Monsieur René ECKERT, Président de l'Association Saint Léon, ayant quitté la salle pendant le vote,

- ALLOUER à l'association Saint Léon une subvention exceptionnelle de 36 000 € maximum, étalée sur trois exercices (12 000 € maximum en 2016, idem en 2017 et en 2018), pour les travaux de rénovation du foyer Saint Léon, représentant 50 % du montant des dépenses justifiées,
- IMPUTER la somme correspondante au chapitre 204 « subvention d'équipement »,
- AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à la majorité.

Pour :

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DE SANTO Marie, M. FRITSCH Gustave, M. GRESS Raymond, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Mme GRZESIAK Sandrine, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIEFER-VOGT Sylvie, Mme KIENZ Cathy, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, Mme MOERCKEL Ruth, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme RIFF Elodie, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

2 : Mme MAIRE Palmyre, Mme MULLER Michèle,

DISCUSSION

Madame Michèle MULLER, première adjointe, trouve ce projet de mise aux normes incomplet. Elle regrette que les toilettes n'y soient pas incluses, alors que tout établissement recevant du public doit proposer des toilettes pour personnes handicapées. Pour cette raison, elle s'abstiendra de voter.

Madame Sophia VOGT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », se demande si des travaux avaient déjà été entrepris, au vu de l'ampleur du projet.

Madame Palmyre MAIRE, adjointe, s'abstiendra également pour les mêmes raisons que Madame MULLER.

Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller » soutient ses collègues de l'association Saint Léon en votant pour ce projet.

Monsieur le Maire reconnaît que d'importants travaux doivent être entrepris. La Ville ne peut pas les prendre en charge, c'est pourquoi elle accompagnera financièrement l'association pendant trois exercices. Le foyer Saint Léon fait partie de l'histoire de Bischwiller.

Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », demande quelles sont les activités actuelles de l'association.

Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » et Président de l'association Saint Léon, répond qu'il s'agit d'une association de gestion du bâtiment qui est proposé pour location à des particuliers pour des fêtes privées. Pour des festivités importantes, il manque une cuisine. L'association fonctionne avec des recettes qui s'élèvent à 10 000 € par an. Or, les frais de fluides représentent 9 000 €, sans compter la taxe foncière. Le bâtiment a 80 ans. Il a souvent fait l'objet de travaux (rénovation du logement des gérants, mise en place d'un faux-plafond, remplacement des fenêtres, fermeture du balcon, réparation du toit, du chauffage, etc.), mais leur effet n'est pas visible. Aménager des toilettes aux normes impliquerait de toucher au bâtiment et donc de déposer un permis de construire, or l'association n'a pas les moyens de faire appel à l'emprunt.

III – RESSOURCES HUMAINES

Point n°11 – Revalorisation des titres de restaurant

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire.

La participation employeur aux titres restaurant a été instaurée le 1^{er} septembre 1994 dans notre collectivité.

La prise en charge employeur est de 50 % de la valeur faciale, augmentée des frais de réalisation des titres (0,06 € le chèque actuellement).

La valeur faciale a été de 30,00 FF en 1994, puis de 5,00 € au 1^{er} janvier 2002 (entrée en vigueur de l'euro). Cette valeur a été portée à 7,00 € au 1^{er} janvier 2007.

Le nombre de titres attribués mensuellement est de 10, avec une proratisation par rapport au temps de travail. Cet octroi est suspendu lors de congés de longue durée (maternité, maladies). 172 agents bénéficient actuellement de ces titres, CCAS et ComCom compris.

Il est proposé de porter le nombre mensuel de 10 à 12 titres.

Bénéficiaires :

- Stagiaires et titulaires, dès leur arrivée (à régulariser sur le 2^{ème} mois si arrivée en cours de mois)
- Contrats aidés, apprentis
- Contrats à durée déterminée : dès le 2^{ème} mois.

Exclusions :

- Vacataires musée et assimilés, Stagiaires été
- Agents dont le temps de travail est inférieur au mi-temps
-

Modulation :

- 6 tranches :
 - 100 % = 12 titres
 - 90 % = 11 titres
 - 80 % = 10 titres
 - 70 % = 8 titres

➤60 % = 7 titres

➤50 % = 6 titres.

- Arrondir à la tranche la plus proche
 - Temps partiel thérapeutique : appliquer la tranche de la quotité travaillée
 - Congés annuels : maintien
 - Maladies ordinaires : un décompte annuel des journées de maladie ordinaires en plein traitement est effectué : suppression du 1er carnet de l'année N+1 si le cumul est supérieur à 60 jours
 - Contrat longue maladie, contrat longue durée, demi-traitement en maladie ordinaire, accident de service de longue durée (supérieur à 60 jours) suppression pour la durée du congé
 - Congés maternité : maintien les 2 premiers mois
 - Formations, stages, déplacements : maintien
 -
- Le surcoût pour la collectivité sera de l'ordre de 11 000 € en année pleine.

Le Comité Technique, saisi le 7 décembre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour revaloriser le nombre de titres restaurant d'un agent à temps plein de 10 à 12 par mois à compter du 1^{er} janvier 2016,
- AGREER les modalités d'attribution telles que décrites ci-dessus,
- ET CHARGER le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, adjointe, trouve le fonctionnement de la Ville atypique par rapport au privé. Elle s'étonne que les titres restaurant soient accordés au personnel en congé ou en congé de maternité par exemple.

Monsieur le Maire répond que l'attribution des titres restaurant est lissée en fonction des mois de présence.

INFORMATIONS

- *Bâtiment 10 rue des Casernes : Monsieur le Maire informe que la Société de Gymnastique de Bischwiller a proposé de faire don du bâtiment à la Ville. Une réflexion est en cours, elle sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.*
- *Le projet de Batigere sur l'ex terrain MATHIS rue de Rohrwiller, ainsi que d'autres projets en cours d'élaboration seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.*
- *Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », invite au bal annuel de l'association des Jeunes Exploitants Agricoles du canton de Bischwiller le 27 février 2016 à l'Espace Vauban d'Auenheim.*

La séance est levée à 21 h 50.

Fait à Bischwiller, le 28 Janvier 2016.

Jean-Lucien NETZER,


Maire